

Rhonda McBurney, agente supérieure des contrats
Tél. : 613-773-0934
Courriel : rhonda.mcburney@agr.gc.ca

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT n° 01B68-13-0173

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est à la recherche d'un fournisseur de services de collecte de données sur les organismes nuisibles des cultures et la lutte dirigée se rapportant à 24 cultures horticoles produites au Canada en vue d'établir et de recenser à l'échelle nationale les problèmes en matière de lutte dirigée et de réduction des risques liés aux pesticides en tenant compte du point de vue de l'industrie. Les services requis ont pour but de fournir à AAC les données et les renseignements nécessaires afin de procéder à la mise à jour, sur une période de trois ans, des 21 profils de cultures horticoles de portée nationale.

Le but du présent Préavis d'adjudication de contrat (PAC) est de signaler l'intention du gouvernement d'accorder un contrat pour ces services au fournisseur présélectionné :

Conseil canadien de l'horticulture
9 Corvus Court
Ottawa (Ontario) K2E 7Z4

Cependant, avant d'attribuer un contrat, le gouvernement souhaiterait donner à d'autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences établies dans le préavis en présentant un énoncé de capacités au cours de la période d'affichage de 15 jours civils.

Au cours de la période d'affichage de 15 jours civils, si d'autres fournisseurs éventuels présentent des énoncés de capacités qui répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement entreprendra un processus complet d'appel d'offres soit au moyen du service d'appels d'offres électroniques du gouvernement, soit par des moyens traditionnels, afin d'attribuer le contrat.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur n'a présenté d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné qui est indiqué ci-dessus.

CONTEXTE

Les profils de cultures sont des documents qui fournissent des renseignements sur la production et la lutte dirigée ayant trait à un produit donné. Ces documents couvrent l'ensemble du pays et cernent les lacunes en matière de lutte dirigée ainsi que les problèmes auxquels font face les producteurs canadiens. Ces profils doivent être mis à jour tous les trois ans pour que les producteurs, les groupes de producteurs, les provinces, les industries et les organismes gouvernementaux aient de l'information à jour pour prendre des décisions stratégiques.

La collecte de données sur la lutte dirigée et les problèmes auxquels font face les producteurs est requise pour la mise à jour de 21 profils de cultures horticoles. Ces profils sont des documents Web qui contiennent de l'information à durée de vie critique sur la culture horticole et la lutte dirigée concernant une culture ou un groupe de cultures donné qui doit être tenue à jour pour être utile au gouvernement, aux provinces, à l'industrie et aux producteurs. Dans le cadre de ce projet, des données seront recueillies pour mettre à jour de sept à huit profils par année de façon à compléter le prochain cycle de mise à jour (2014-2017) des profils de cultures horticoles. On prévoit devoir effectuer ce type de travail de façon continue sur une base triennale.

OBJECTIFS

- Effectuer une collecte de données sur les organismes nuisibles des cultures et la lutte dirigée au Canada pour 24 cultures horticoles présélectionnées (répertoriées à l'annexe A) à l'échelle provinciale et nationale.
- Recenser à l'échelle nationale les problèmes en matière de lutte dirigée et de réduction des risques liés aux pesticides pour chacune des cultures horticoles.
- Coordonner l'examen de l'information sur la culture horticole de chaque profil effectué par l'industrie.
- Fournir au Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) d'AAC les données et les renseignements susmentionnés dans le format requis afin de faciliter la mise à jour de 21 profils de cultures horticoles de portée nationale.

BESOINS ACTUELS

AAC est à la recherche d'un fournisseur de services pour mener les activités suivantes sur trois ans :

- Coordonner la collecte de données auprès des provinces productrices clés pour les sept à huit cultures horticoles précisées par le CLA d'AAC pour chaque année (l'annexe A du présent document indique les cultures, les provinces pertinentes pour chaque culture et les années de la collecte de données);
- Choisir et mobiliser des spécialistes de la lutte dirigée dans les provinces productrices de cultures qui agiront à titre de coordonnateurs provinciaux de la collecte des données pour chaque culture (des formulaires électroniques, adaptés à chaque culture, seront fournis par le CLA d'AAC pour la collecte des données requises);
- Coordonner l'utilisation des ressources financières consacrées au projet de manière à faciliter la consultation et la collecte des données dans les provinces productrices;
- Assurer la liaison avec les coordonnateurs provinciaux de manière à :
 - mener des consultations auprès d'un nombre suffisant de spécialistes clés de la production horticole et de la lutte dirigée dans chaque province;
 - recueillir des renseignements présentant une vue d'ensemble représentative de la situation des organismes nuisibles et de la lutte dirigée dans leur province respective;
- Présenter les données sur toutes les cultures et provinces visées au responsable de projet du CLA d'AAC;
- Recenser les problèmes en matière de lutte dirigée dans les provinces et fournir au coordonnateur du CLA une liste nationale à jour pour chaque culture;
- Recevoir du CLA d'AAC les sections sur la production des profils de cultures et coordonner un examen avec l'industrie afin de vérifier et de mettre à jour l'information;
- Fournir une rétroaction et formuler des recommandations au sujet des améliorations pouvant être apportées au processus et aux formulaires de collecte des données.

DURÉE DU CONTRAT

Le contrat sera en vigueur du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, et AAC pourra le prolonger pour trois (3) périodes d'option d'un an.

QUALIFICATIONS

Afin de satisfaire aux exigences contractuelles, le fournisseur doit posséder les qualifications minimales suivantes :

- Expérience de la gestion d'exercices de collecte de données similaires sur la lutte contre les organismes nuisibles des cultures à l'échelle intersectorielle, provinciale et nationale;
- Connaissance et compréhension des pratiques en matière de production de cultures horticoles et de lutte dirigée au Canada;
- Réseaux bien établis et rapports professionnels étroits avec des représentants des organismes regroupant les producteurs horticoles à l'échelle provinciale, régionale et fédérale;
- Aptitude à entrer en rapport et à collaborer avec des spécialistes des cultures dans les principales régions productrices de cultures horticoles au Canada.

EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

L'article 6 de la partie 10.2.1 du *Règlement sur les marchés de l'État* du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres, dont la suivante :

d. « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise ».

En 2011, AAC a attribué au Conseil canadien de l'horticulture (CCH) un contrat au moyen d'un PAC afin de recueillir des ensembles de données sur la lutte dirigée pour 28 cultures horticoles qui ont servi à mettre à jour 21 profils de cultures de portée nationale. Le nouveau contrat vise à recueillir des ensembles de données sur la lutte dirigée pour 24 cultures horticoles qui serviront pour le prochain cycle de mise à jour de 21 profils de cultures de portée nationale.

Le CCH est la seule organisation du genre à offrir la portée nationale nécessaire à ce projet. Il est considéré comme la source officielle d'information objective pour les industries horticoles et il est le mieux placé pour faciliter les discussions sur la collecte des renseignements requis en ce qui concerne les différentes cultures produites au Canada. Le CCH est un organisme national sans but lucratif regroupant l'ensemble des organismes provinciaux et régionaux des producteurs horticoles au Canada; il dispose d'un accès sans restriction à leurs réseaux et à leur expertise (135 organismes de producteurs horticoles provinciaux et régionaux représentant plus de 20 000 producteurs). Ainsi, le CCH est le seul à pouvoir assurer la liaison avec tous les sous-secteurs voulus de l'industrie horticole pour recueillir les renseignements nécessaires sur les organismes nuisibles au nom du CLA d'AAC.

Le CCH possède la crédibilité requise pour faciliter les consultations auprès de l'industrie horticole, qui permettront notamment d'énoncer clairement les problèmes liés à la lutte dirigée recensés à l'échelle nationale, en tenant compte des divers enjeux soulevés à l'échelle provinciale et régionale. Le CCH possède en outre une compréhension approfondie de la nature des données requises et l'expérience voulue pour fournir les services de façon efficiente et rapide avec un minimum d'apprentissage.

Grâce à des réseaux déjà établis, le CCH sera en mesure d'accomplir les travaux requis de façon efficace en mettant à contribution des intervenants compétents dans chaque province tout en réalisant des économies de temps et d'argent correspondant à des mois de travail.

Aucun autre fournisseur ne pourrait accomplir ce travail.

COÛT ESTIMATIF

Durée initiale du contrat : 215 000 \$CAN plus les taxes applicables.

NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR

**Conseil canadien de l'horticulture
9 Corvus Court
Ottawa (Ontario) K2E 7Z4**

AUTORITÉ CONTRACTANTE

Rhonda McBurney, agente supérieure des contrats
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de gestion intégrée du matériel
Section de la passation des contrats de services professionnels
1285, chemin Baseline, T3-5-343
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Tél. : 613-773-0934
Courriel : rhonda.mcburney@agr.gc.ca

DROITS DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui pensent être entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les marchandises/services décrits dans le présent document peuvent envoyer un énoncé de capacités par écrit à l'adresse indiquée ci-après.

L'énoncé de capacités doit être reçu par l'autorité contractante au plus tard à la date de clôture, soit le 22 janvier 2014 à 12 h (midi, heure d'Ottawa), à l'adresse suivante :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de gestion intégrée du matériel
Section de la passation des contrats de services professionnels
1285, chemin Baseline, T3-5-343
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
À l'attention de : Rhonda McBurney, agente supérieure des contrats
Numéro de l'appel d'offres : PAC : 01B68-13-0173

L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences affichées.

Les énoncés de capacités doivent être envoyés par la poste ou par télécopieur au plus tard à la date/l'heure de clôture. Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par la Couronne aux seules fins d'évaluation technique et pour prendre la décision de tenir un autre appel d'offres.

Les fournisseurs qui auront présenté un énoncé de capacités seront informés par écrit de la décision prise par AAC de conclure un contrat sans autre appel d'offres.

Si vous avez des questions concernant le préavis, veuillez vous adresser à l'agente des contrats indiquée ci-dessus. Le numéro de dossier d'AAC, le nom de l'agente des contrats et la date de clôture du PAC doivent être inscrits à l'extérieur de l'enveloppe, en lettres majuscules ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

La Couronne se réserve le droit de négocier tout achat avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.